

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	48 (1986)
Heft:	3
Rubrik:	L'huile : la substance qui fait tourner les machines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'huile – la substance qui fait tourner les machines

Werner Bühler, ASETA, Riniken

La tendance en direction de machines agricoles plus puissantes et à meilleur rendement ainsi que la mise en œuvre plus fréquente d'entraînements hydrauliques exigent des qualités supérieures de la part des lubrifiants utilisés. Dans le no 15/85 de «Technique agricole», nous avons publié un

compte-rendu des huiles en vente dans le commerce actuellement, de leurs propriétés et classifications. Dans l'article qui suit, nous aimerions encore y ajouter quelques conseils pratiques concernant les points à observer lors du changement de l'huile.

On a tendance à penser qu'il faudrait se tenir à une seule sorte d'huile, mais ni le vendeur ni l'agriculteur ne sont à même de décider de ce fait. Les prescriptions pour lubrifiants indiquent le genre d'huile à utiliser pour les différentes machines. Si ensuite un genre de lubrifiant correspond à ces prescriptions, il n'y a aucune contre-indication à utiliser l'huile ou la graisse universelle. Au contraire, pour des raisons de facilité de stockage, cette standardisation serait souhaitable.

Vidanges

- changer l'huile tant que le moteur est encore chaud!
- vider l'huile dans un bidon propre;
- le rinçage du moteur est superflu si on utilise des huiles de marque;
- ne jamais faire tourner le moteur, ne serait-ce que quelques secondes, sans huile (afin de vider le filtre, les conduites ou la pompe à huile); cela provoque des dégâts très importants aux paliers et aux pistons;
- changer le filtre à huile selon les prescriptions du fabricant;
- remplir d'huile de marque propre qui correspond à la spécification indiquée par le fabricant et qui correspond au moteur en question; en cas de doute, se renseigner auprès du représentant;
- après avoir fait tourner le moteur, il faut vérifier les joints du filtre et le niveau d'huile;
- **les huiles à engrenage, pour l'essieu arrière et pour le système hydraulique** se salissent moins facilement. Elles peuvent donc servir beaucoup plus longtemps. **Mais même pour ces huiles-là il faut tenir compte des prescriptions du fabricant, pour ce qui est des intervalles de vidanges à respecter.** Si de l'eau de condensation ou de l'eau projetée devait pénétrer dans l'engrenage, cela pourrait provoquer des dégâts de corrosion en décomposant l'huile;
- l'huile hypoïde se trouvant dans l'engrenage ou les essieux arrière, doit être remplacée par le même type d'huile qui doit pouvoir supporter des charges extrêmement fortes.

Pourquoi faut-il vidanger?

L'huile est soumise à de très fortes exigences dans le moteur. La pression thermique ou mécanique qu'on lui impose, soit par la température du moteur, soit par la façon de conduire du conducteur, peut pousser le lubrifiant à son seuil-limite. L'huile est salie par des résidus de suie, de condensation de carburant et d'acides. Dès que l'un des différents additifs est saturé, l'huile n'est plus à même de répondre à ce qu'on en attend; il faut donc vidanger. Plus le moteur est soumis à des conditions difficiles, et plus rapi-

nement il faut songer à la prochaine vidange. De nombreux démarages à froid, le fait de conduire tant que le moteur n'a pas atteint une certaine température et l'emploi de carburant à haute teneur de soufre font que les réserves de l'huile en question arrivent plus facilement à leur limite et exigent donc un changement complet de l'huile.

Le mélange de plusieurs huiles

Nous conseillons donc toujours de ne pas mélanger les huiles si l'on ne connaît pas exactement leur comportement. Mais des mélanges peuvent se faire, toutefois avec les réserves suivantes:

- des huiles de moteur de la même marque, mais de taux de viscosité différents peuvent être mélangées sans courir de risque;
- des huiles de même spécification peuvent également être mélangées car, dans l'intérêt des gros consommateurs, leurs additifs remplissent des prescriptions bien définies; toutefois, plus les huiles sont alliées et plus le risque d'un mélange devient important;
- des huiles de marque de différentes spécifications ne devraient pas être mélangées.

Il ne faut pas mélanger les huiles de moteur avec celles à engrenage ou pour le système hydraulique. Cette situation se rencontre en agriculture, là où des outils sont utilisés en emploi communautaire, à l'aide de cylindres hydrauliques en tant qu'attelage à différents trac-

teurs. Pour certains tracteurs, la dilution de l'huile à engrenage peut éventuellement dépasser la tolérance acceptée, et on pourrait se retrouver avec des dégâts d'engrenage.

Les additifs

Si la machine ou le moteur est conduit normalement, et si on utilise une huile impeccable, l'apport d'un additif est absolument superflu. De bonnes marques d'huile correspondent à toutes les exigences posées par les machines et moteurs. On peut éventuellement conseiller un additif si le moteur est hors de marche pendant un certain temps et si on n'utilise pas une huile spéciale pour la mise en arrêt du moteur en question.

(Agro-trad.)

Liste des annonceurs

Aebi Sugiez, Sugiez	5
Agrar SA, Wil	couv. 3
AGROLA, Winterthour	couv. 4
Agro-Service SA, Zuchwil	24
Allamand SA, Morges	27
APV, Ott frères SA, Worb	28
Blaser SA, Kirchberg	1
Bucher-Guyer SA, Niederweningen	6
Créfina Banque SA, St-Gall	28
DS-Technik-Handels AG, Stadel	24
ERAG, Rust F., Arnegg	3/4/24/26/28
Ford Motor Company, Zurich	2/3
Gloor frères SA, Berthoud	4
JHETO GmbH, Granges-Marnand	24
Matra SA, Zollikofen	4
Messer E. SA, Niederbipp	couv. 2/23
Promot SA, Safenwil	26
Rohrer-Marti SA, Regensdorf	25
Schaad frères SA, Subingen	26
Tyvalug, Vevey	28
Vaudoise assurances, Lausanne	2

Table des matières annuelle 1985

Pour la première fois, la rédaction de «Technique Agricole» a compilé une table des matières annuelle. Ce registre vous permet d'utiliser «Technique Agricole» en tant qu'ouvrage de référence. La table des matières comprend 15 rubriques différentes réunissant tous les articles parus au cours de l'année écoulée. Par cette classification systématique, vous trouverez facilement l'article sur le thème particulier qui vous intéresse.

Les membres de l'ASETA commanderont cette table des matières *gratuitement* auprès du Secrétariat central ASETA, Case postale 53, 5223 Riken, en envoyant une enveloppe affranchie et adressée à votre nom (format A5).

Table des matières annuelle 1985

Nom	Prénom
Adresse	
CP, Lieu	

Veuillez m'envoyer _____ exemplaires de la Table des matières 1985.
A envoyer à l'ASETA, Secrétariat central, Case postale 53,
5223 Riken AG.